

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2329

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 49

Après le mot:

"consommation",

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 7:

"de besoins énergétiques associés aux activités consommatrices d'énergie, fondés sur différentes hypothèses d'évolutions de la démographie, de la situation économique, de la balance commerciale et d'efficacité énergétique. Elle contient des volets relatifs:"

EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'heure actuelle, les dispositions de l'alinéa 7 ne qualifient pas les scénarios de consommation sur lesquels se fonde la PPE. Afin de remédier à cette lacune, le présent amendement précise donc la rédaction. Ainsi, les scénarios devront se fonder sur des critères démographiques, économiques, énergétiques et commerciaux.